



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

rythmes scolaires

Question au Gouvernement n° 2322

Texte de la question

RYTHMES SCOLAIRES

M. le président. La parole est à M. Xavier Breton, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Xavier Breton. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation nationale, porte-parole du Gouvernement.

La question du calendrier scolaire est d'actualité. La semaine de quatre jours, la répartition des cours entre le matin et l'après-midi ou la durée des vacances d'été sont autant de sujets qui donnent lieu aujourd'hui à des débats nourris et passionnés.

Il est vrai que le système scolaire de notre pays est sans doute l'un des plus déséquilibrés en Europe, avec ce paradoxe : nous avons l'un des plus grands nombres d'heures de cours dans l'année, mais elles sont réparties sur un nombre de jours de classe parmi les plus bas. Ce paradoxe suscite aujourd'hui de nombreuses interrogations et réflexions, comme l'illustre le rapport récemment publié par l'Académie nationale de médecine. La commission des affaires culturelles et de l'éducation de notre assemblée s'est emparée du sujet en constituant une mission d'information présidée par notre collègue Michèle Tabarot, et dont nous sommes, avec Yves Durand, les rapporteurs.

Vous aussi, monsieur le ministre, vous avez lancé hier les travaux de la conférence nationale sur les rythmes scolaires. Les réflexions sur le calendrier scolaire concernent bien entendu l'organisation de la semaine, avec notamment les questions du mercredi matin et du samedi matin. Cependant nous devons nous interroger également sur la journée scolaire avec, par exemple, l'intégration des deux heures d'aide personnalisée pour les élèves en difficulté ; il nous faut aussi réfléchir à l'année scolaire marquée par le déséquilibre entre un premier trimestre trop long et fatigant et un troisième trimestre trop souvent écourté.

M. Roland Muzeau. Continuez à réfléchir !

M. Xavier Breton. En tout état de cause, il est essentiel que nous sachions retrouver un calendrier scolaire mieux réparti, plus équilibré pour les enfants et qui sache harmoniser les temps de l'école, de la famille et de la société.

Pour mener ces travaux, une concertation large et approfondie doit être menée avec tous les acteurs concernés par l'éducation nationale : organisations syndicales, fédérations de parents d'élèves, collectivités locales, représentants du monde économique, touristique et social.

Monsieur le ministre, face à un sujet d'une telle importance, qui demandera des décisions courageuses et des choix stables engageant l'avenir de nos enfants, quel calendrier et quelle méthode de travail entendez-vous adopter ? (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe UMP.*)

M. le président. La parole est à M. Luc Chatel, ministre de l'éducation nationale, porte-parole du Gouvernement.

M. Luc Chatel, *ministre de l'éducation nationale, porte-parole du Gouvernement*. Lorsque l'école a été rendue obligatoire à la fin du XIXe siècle, elle s'est adaptée au fonctionnement de la société de l'époque avec des grandes périodes de vacances d'été pour que les petits Français retournent dans leurs familles et participent à la moisson. (*Exclamations sur les bancs des groupes SRC et GDR.*)

Plus d'un siècle après, le fonctionnement de la société a évolué et, aujourd'hui, c'est l'école qui rythme la vie et le fonctionnement de la société : la vie des familles, le fonctionnement des entreprises, des services publics, l'économie du tourisme. Bref, l'école a un impact quotidien sur le fonctionnement de la société.

La spécificité de la France, en la matière, est que le nombre d'heures de cours y est plus élevé que dans le reste des pays développés, concentrées sur un nombre de jours de classe plus réduit. Il s'ensuit des agendas surchargés, du stress, des élèves fatigués, tout cela pesant sur la réussite scolaire.

Nous avons décidé de nous attaquer à cette question de manière globale.

Mme Huguette Bello. Zéro !

M. Luc Chatel, *ministre de l'éducation nationale*. Hier, j'ai installé la conférence nationale sur les rythmes scolaires. Son comité de pilotage sera coprésidé par Christian Forestier, que certains d'entre vous connaissent, ancien recteur, administrateur général du CNAM, et par Odile Quintin, directrice générale de l'éducation et de la culture à la Commission européenne. Ce comité regroupera des sociologues, des psychologues, des chronobiologistes, bref des spécialistes de l'éducation ainsi que des représentants des entreprises et du métier du tourisme.

Mme Laurence Dumont. Et les professeurs ?

M. Luc Chatel, *ministre de l'éducation nationale*. J'ai également souhaité que trois membres de votre assemblée soient associés à ces travaux.

Nous aborderons ce sujet dans sa globalité, mais sans aucun tabou. Notre objectif est de revenir à un système qui réconcilie le temps de l'école, le temps des familles et le temps de la société. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe UMP.*)

Données clés

Auteur : [M. Xavier Breton](#)

Circonscription : Ain (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2322

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juin 2010

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 9 juin 2010